

LA DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHER PORTE SUR LES TERRAINS SUIVANTS : (joindre pièce 1 et 2)

Dénomination de la propriété ou du massif contenant les terrains à défricher : _____

N° DÉPARTEMENT - COMMUNE	SECTION	N° PARCELLE	SURFACE DE LA PARCELLE ENTIERE	SURFACE À DÉFRICHER PAR PARCELLE	CLASSEMENT AU PLU (1)
58 - La Machine	AM	109	6 ha 2 4 a 5 0 ca (m ²)	2 ha 2 2 a 6 9 ca (m ²)	2AUe
58 - La Machine	AM	53	2 ha 4 5 a 2 0 ca (m ²)	0 ha 0 5 a 3 7 ca (m ²)	2AUe
			ha a ca (m ²)	ha a ca (m ²)	
			ha a ca (m ²)	ha a ca (m ²)	
			ha a ca (m ²)	ha a ca (m ²)	
			ha a ca (m ²)	ha a ca (m ²)	
			ha a ca (m ²)	ha a ca (m ²)	
			ha a ca (m ²)	ha a ca (m ²)	
			ha a ca (m ²)	ha a ca (m ²)	
			ha a ca (m ²)	ha a ca (m ²)	
			ha a ca (m ²)	ha a ca (m ²)	
			ha a ca (m ²)	ha a ca (m ²)	
			ha a ca (m ²)	ha a ca (m ²)	
			ha a ca (m ²)	ha a ca (m ²)	
			ha a ca (m ²)	ha a ca (m ²)	

(1) Si la commune a un Plan Local d'Urbanisme, préciser le classement de la parcelle au moment du dépôt de la demande et notamment si elle est classée en «Espace Boisé Classé» (EBC).

CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

Surface totale à défricher : | | |ca| 2| 8|a| 0| 6|ca (m²)

N° du département unique ou principal des travaux | | 5| 8|

Autres départements concernés par les travaux : N° de département 2 | | | N° de département 3 | | |

Destination principale des terrains après défrichage (pour les destinations agricoles, préciser prairie, culture, vigne,...) : _____

Création d'un parc photovoltaïque

Projet nécessitant un permis de construire (cocher la case si "oui") :

PROPRIÉTAIRE DES TERRAINS À DÉFRICHER ET SES AYANTS DROIT : (joindre pièce 3 et 7 si ayants droit)

NOM ET PRÉNOM OU RAISON SOCIALE	QUALITÉ (indivisaire, usufruitier, nu-propiétaire,...)	ADRESSE	TÉLÉPHONE
Parcelle AM 53 : Commune de La Machine	Propriétaire	Place de la Victoire 58260 La Machine	03 86 50 49 00
AM 109 : Communauté de Communes Sud Nivernais	Propriétaire	2. La Jonction 58300 Decize	03 86 77 09 45

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE (ARTICLE R.341-1 DU CODE FORESTIER)

N°	Pièces	Dans quels cas fournir cette pièce ?	Pièce jointe
1	Plan de situation (extrait de carte au 1/25000 ^{ème} ou au 1/50000 ^{ème}) localisant les terrains à défricher et la commune la plus proche ;	Tous demandeurs	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Le ou les extraits des feuilles du plan cadastral contenant les parcelles concernées et précisant l'emprise des surfaces à défricher pour les besoins du projet (emprise du bâti, des aires de travail, des accès et stationnements, des réseaux de raccordement,...) ;	Tous demandeurs	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Attestation de propriété (relevé de propriété de moins de 6 mois délivré par les Services des Impôts Fonciers ou acte notarié à jour) ;	Tous demandeurs	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Échéancier prévisionnel des travaux de défrichement ;	Exploitant de carrière	<input type="checkbox"/>
Projets susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement :			
5	Évaluation des incidences Natura 2000. Cette évaluation peut être intégrée à l'étude d'impact ou à la demande d'examen au cas par cas ;	Défrichement impactant ou susceptible d'impacter un site Natura 2000	<input checked="" type="checkbox"/>
6	• Décision de l'Autorité environnementale portant dispense de la réalisation d'une étude d'impact ; ou dans le cas contraire : • Etude d'impact ;	Défrichement de 0,5 ha à moins de 25 ha	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Étude d'impact ;	Défrichement à partir de 25 ha	<input type="checkbox"/>
Pièces justifiant de la maîtrise foncière des terrains :			
8	Les pièces justifiant de l'accord exprès du propriétaire des terrains (ou de son représentant mandaté) si ce dernier n'est pas le demandeur ;	Demandeurs non propriétaires (hors cas des pièces 9 et 10)	<input checked="" type="checkbox"/>
9	Copie de la déclaration d'utilité publique ;	Si le demandeur peut bénéficier de l'expropriation pour cause d'utilité publique	<input type="checkbox"/>
10	Accusé de réception de l'envoi au propriétaire de la demande d'autorisation de défrichement ;	Si le demandeur bénéficie d'une servitude pour le transport ou la distribution d'énergie prévue au 1° du R341-1 du code forestier	<input type="checkbox"/>
Habilitation du signataire à déposer la demande :			
11	Mandat autorisant le mandataire à déposer la demande ;	Particuliers non propriétaires, indivisions	<input type="checkbox"/>
12	L'acte autorisant le représentant qualifié de la personne morale à déposer la demande (Délibération du conseil d'administration, extrait Kbis de moins de 6 mois,...) ;	Personne morale autre qu'une collectivité	<input checked="" type="checkbox"/>
13	Délibération de l'assemblée délibérante autorisant son représentant à déposer la demande ;	Collectivité	<input type="checkbox"/>

ENGAGEMENTS ET SIGNATURE

Je soussigné (nom et prénom) : Xavier BARBARO

- certifie avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité ;
- certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes.

Au nom du demandeur indiqué en page 1 et pour son compte, je demande l'autorisation de procéder au défrichement des parcelles indiquées page 2 conformément au plan de délimitation joint à ma demande (pièce 2) et m'engage à respecter les conditions qui seront subordonnées à cette autorisation.

Fait le 11/11/2010

cachet (le cas échéant) et signature du demandeur



MENTIONS LÉGALES

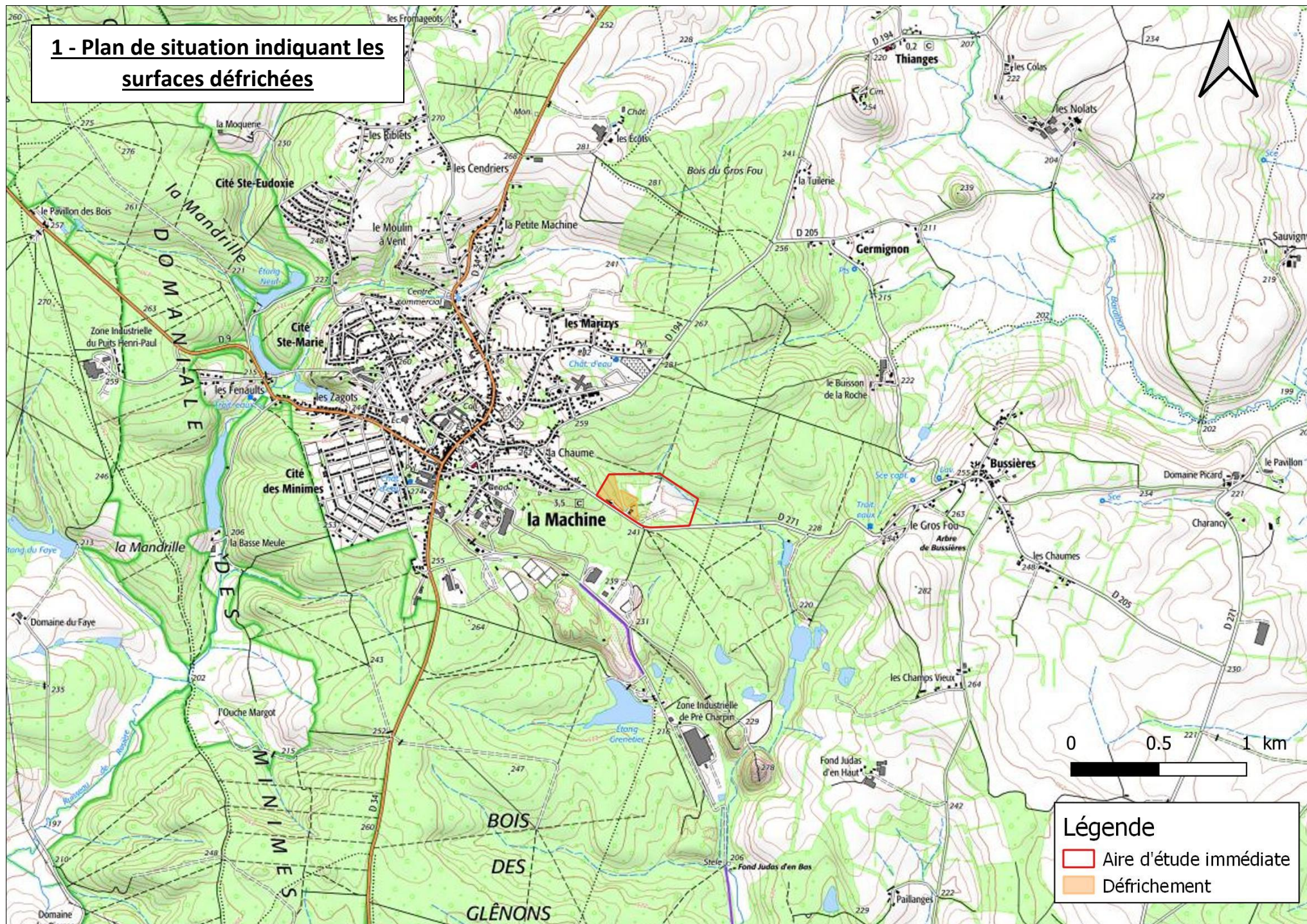
La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données à caractère personnel vous concernant auprès de l'organisme qui traite votre demande.

NEOEN

Projet de centrale photovoltaïque – La Machine
(58) – Demande d'autorisation de défrichement

PIECES JOINTES

1 - Plan de situation indiquant les surfaces défrichées



EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : NEVERS

L, Mar, J de 8h30-12h 13h30-16h /
Mer, V 8h30-12h BP 888 58015
58015 NEVERS CEDEX
tél. 03.86.68.49.49 -fax 03.86.68.49.62
cdif.nevers@dgfip.finances.gouv.fr

Département :
NIEVRE

Commune :
LA MACHINE



Section : AM
Feuille : 000 AM 01

Échelle d'origine : 1/5000
Échelle d'édition : 1/4000

Date d'édition : 04/02/2020
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

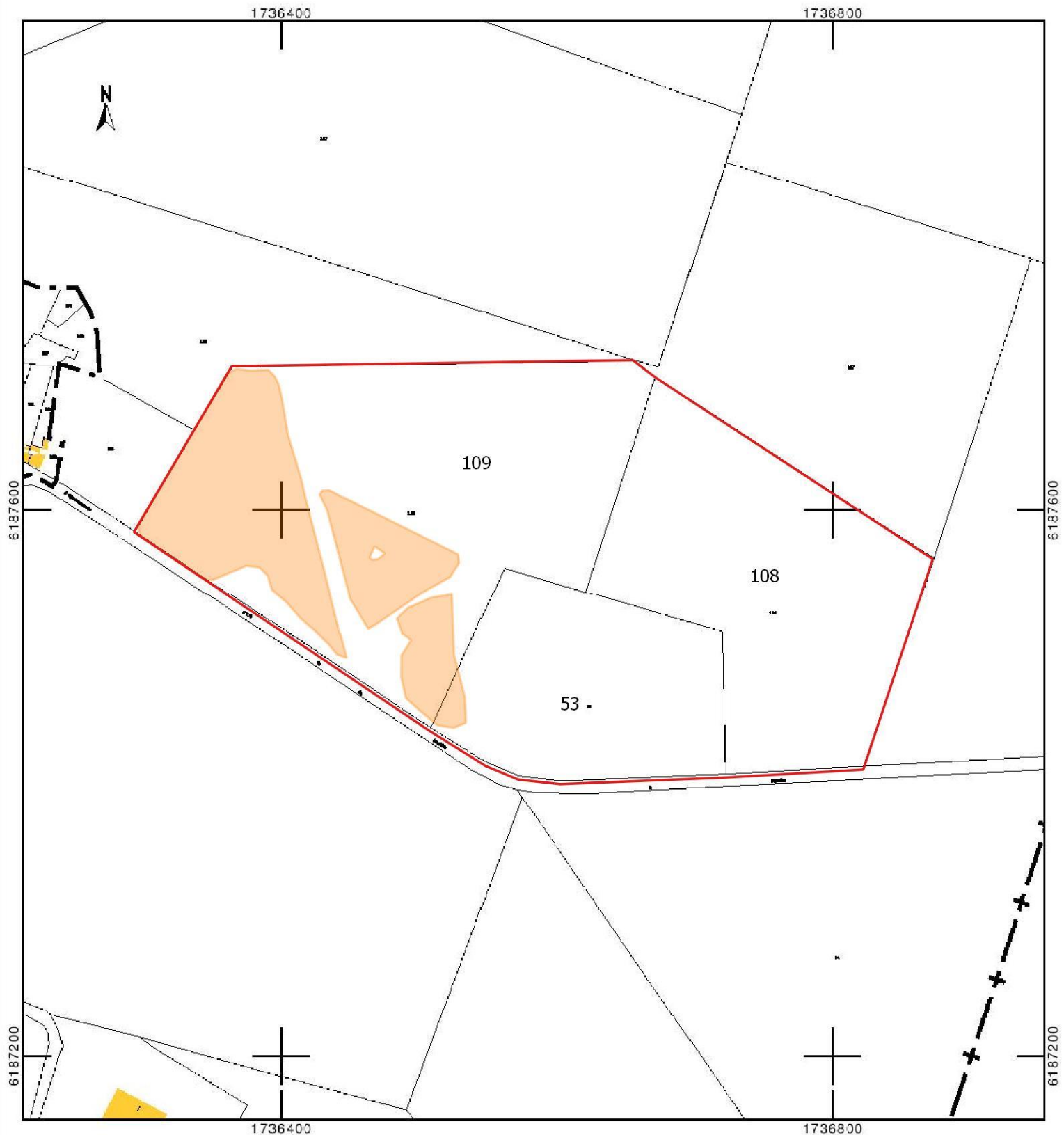
Légende

-  Aire d'étude immédiate
-  Défrichement

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

2 - Parcelles cadastrales avec surfaces à défricher



3 - Attestation de propriété

Extrait de matrice cadastrale

Extrait matrice cadastrale – Parcelle AM53

ANNEE DE MAJ 2019 DEP DIR 58 0 COM 151 LA MACHINE TRES 009 RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ NUMÉRO COMMUNAL +00003
 Propriétaire MAIRIE PL DE LA VICTOIRE 58260 LA MACHINE PBBBH7 COMMUNE DE LA MACHINE

PROPRIÉTÉS NON BATIES										ÉVALUATION				LIVRE FONCIER							
AN	SECTION	N°PLAN	N°VOIRIE	DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS	ADRESSE	CODE RIVOLI	N°PARC PRIM	FP/DP S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	%EXO	TC	Feuille
71	AM	53		FORET DES GLENONS		B038		1 151A		L	02		2 45 20	2,15	C	TA		0,43	20		
															GC	TA		0,43	20		
															TS	TA		2,15	100		

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1

Extrait matrice cadastrale – Parcelle AM 109

ANNEE DE MAJ 2019 DEP DIR 58 0 COM 151 LA MACHINE TRES 009 RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ NUMÉRO COMMUNAL +00047
 Propriétaire ZA LA COPINE 58300 CHAMPVERT PBBFLK SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ORDURES MÉNAGÈRES DE LA MACHINE

PROPRIÉTÉS NON BATIES										ÉVALUATION				LIVRE FONCIER							
AN	SECTION	N°PLAN	N°VOIRIE	DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS	ADRESSE	CODE RIVOLI	N°PARC PRIM	FP/DP S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	%EXO	TC	Feuille
77	AM	109		FORET DES GLENONS		B038	0043	1 151A		BS	05		6 24 50	40,94	C	TA		8,19	20		
															GC	TA		8,19	20		
															TS	TA		40,94	100		

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1

Le Syndicat intercommunal des ordures ménagères de la Machine (SIOM), mentionné comme propriétaire dans la matrice cadastrale ci-dessus a été dissous en 2016. L'arrêté préfectoral de dissolution du SIOM mentionnant le transfert de propriété de la parcelle AM 109 vers la communauté de commune Sud Nivernais est présenté en suivant.



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA NIÈVRE

Direction de la réglementation
et des collectivités locales
Bureau des collectivités locales

N° 2016-P- 1981

ARRÊTÉ

autorisant le retrait de la Communauté de communes Sud Nivernais
et portant dissolution du Syndicat intercommunal des ordures ménagères de La Machine

LE PRÉFET DE LA NIÈVRE
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-19, L.5211-25-1, L.5211-41 et L.5214-21 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 74-2388 du 27 mars 1974 modifié portant création du Syndicat intercommunal des ordures ménagères de La Machine ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2003-P-1204 du 9 mai 2003 constatant la transformation du syndicat en syndicat mixte ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-P-1585 du 17 novembre 2016 modifié portant création d'un nouvel établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre issu de la fusion des communautés de communes du Bazois, du Sud Morvan, des Portes Sud du Morvan et Entre Loire et Morvan ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes Sud Nivernais du 28 juin 2016 sollicitant son retrait du Syndicat intercommunal des ordures ménagères de La Machine ;

Vu la délibération du 19 juillet 2016 par laquelle le comité syndical du Syndicat intercommunal des ordures ménagères de La Machine accepte ce retrait ;

Vu les délibérations concordantes de l'ensemble des membres du Syndicat intercommunal des ordures ménagères de La Machine acceptant ce retrait ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes Sud Nivernais du 5 décembre 2016 et la délibération du comité syndical du Syndicat intercommunal des ordures ménagères de La Machine du 6 décembre 2016 validant les conditions financières de retrait ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Nièvre ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La Communauté de communes Sud Nivernais est autorisée à se retirer du Syndicat intercommunal des ordures ménagères de La Machine à compter du 31 décembre 2016.

Article 2 : Les conditions financières de retrait sont fixées comme suit :

- L'actif circulant est réparti au prorata de la population desservie par le syndicat soit 84 % pour la Communauté de communes Sud Nivernais et 16 % pour la Communauté de communes Entre Loire et Morvan ;
- Les actifs immobiliers non mobilisables sont transférés en totalité à la communauté de communes où sont situés les bâtiments où les installations ;
- Le reste de l'actif immobilisé est affecté en totalité à la Communauté de communes Sud Nivernais, à l'exception du petit matériel dédié à la déchetterie de Cercy-la-Tour et des conteneurs de bacs sélectifs présents sur le territoire des quatre communes de la Communauté de communes Entre Loire et Morvan ;
- Le coût du suivi du contrôle de la décharge de La Machine et les emprunts restant à courir sont à la charge de la Communauté de communes Sud Nivernais ;
- L'ensemble du personnel statutaire ainsi que le poste de chargé de mission du Syndicat intercommunal des ordures ménagères de La Machine sont transférés à la Communauté de communes Sud Nivernais.

Article 3 : Le Syndicat intercommunal des ordures ménagères de La Machine étant inclus en totalité dans le périmètre de la Communauté de communes Bazois Loire Morvan du fait du retrait de la Communauté de communes Sud Nivernais est dissous à compter du 1^{er} janvier 2017.

Article 4 : L'ensemble des droits, biens et obligations restant au syndicat à la date du retrait de la Communauté de communes Sud Nivernais, sont transférés à la Communauté de communes Bazois Loire Morvan qui est substituée de plein droit dans toutes les délibérations et tous les actes de ce dernier à la date de la dissolution.

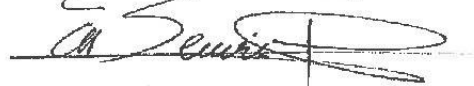
Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Dijon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

Article 6 : Le secrétaire général de la préfecture de la Nièvre, la sous-préfète de Château-Chinon, le président du Syndicat intercommunal des ordures ménagères de La Machine, le président par intérim de la Communauté de communes Sud Nivernais et la présidente par intérim de la Communauté de communes Bazois Loire Morvan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont une copie sera adressée au directeur départemental des finances publiques.

Fait à Nevers, le 22 DEC. 2016

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général.



Olivier BENOIST

8 - Pièce justifiant de l'accord du propriétaire

Mandat et désignation du bénéficiaire de l'autorisation de défrichement

(lorsque le demandeur n'est pas le propriétaire)

Je (nous), soussigné(e)(s), M., Mme, MM. : la commune de La Machine, représentée par monsieur Daniel Barbier, dûment habilité aux présentes en sa qualité de maire

propriétaire(s) de la (des) parcelle(s) cadastrée(s) section : AM n° : 53

sise(s) sur la commune de : La Machine

représentant une surface de : 2 ha 45 a 20 ca

AUTORISE (1) : ~~M.~~ la société NEOEN SA

dont le siège social se situe (adresse) : 6 rue Ménars, 75002 Paris

- à déposer en mes (nos) lieu et place, et à son nom et qualité, une demande d'autorisation de défrichement telle que prévue par l'article R 341-1 du code forestier
- à me (nous) représenter pour la visite de mon (notre) ou mes (nos) terrains désignés ci-dessus,

AUTORISE (1) : ~~M.~~ la société NEOEN SA

dont le siège social se situe (adresse) : 6 rue Ménars, 75002 Paris

- à être le bénéficiaire désigné de l'arrêté préfectoral d'autorisation de défrichement. Ce bénéficiaire s'engage et est responsable de la mise en application de l'ensemble des conditions listées dans cet arrêté (notamment la mise en oeuvre des compensations boisées ou/et le versement de l'indemnité équivalente)

Pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à La Machine, le 12 Mars 2020

Le mandataire (2),
et/ou futur bénéficiaire

Le(s) propriétaire(s) (2)
" lu et approuvé "
le Maire,
Daniel BARBIER

Barbier



P.J. : un relevé de propriété

(1) Cocher la ou les cases utiles

(2) Faire précéder la signature de la mention « Lu et approuvé »

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

Année de naissance : 2019
 Département : 0 Commune : 0

Nature communal : 3

Propriétaire(s)

propriétaire PRBBB7

COMAUNE DE LA MACHINE
 MARIE place DE LA VICTOIRE 38260 LA MACHINE

Propriété(s) non bâtie(s)

Détail		DESIGNATION DES PROPRIETES				EVALUATION				Renseignements								
Qte	sect.	N° de plan	N° voie	nature et nom de la voie au lieu-dit	contenance Ha a Ca	secteur	nt (p/b)	abst (art)	abst (art)	gr (cl)	nt (cl)	nt (cl)	nt (cl)	nt (cl)	nt (cl)	nt (cl)	nt (cl)	nt (cl)
	AM	33		POUET DES GLENNONS	2,43 20	A	L	L		2								
Cent	r so	r imp	0,43 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	r imp		1,72 €	1,10 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
					Surface totale	2,43 20	Revenu cadastral		2,15 €		2,15 €		2,15 €		2,15 €		2,15 €	

Editer le 12/02/2020

Fermer cette fenêtre Imprimer

Mandat et désignation du bénéficiaire de l'autorisation de défrichement

(lorsque le demandeur n'est pas le propriétaire)

Je (nous), soussigné(e)(s), M., Mme, MM. : la communauté de communes Sud Nivernais, représentée par Mme Régine ROY, dûment habilitée aux présentes en sa qualité de Présidente

propriétaire(s) de la (des) parcelle(s) cadastrée(s) section : AM n°: 108
AM n°: 109

sise(s) sur la commune de : La Machine

représentant une surface de : 10 ha 19 a 32 ca

AUTORISE (1) : ~~M~~ la société NEOEN SA

dont le siège social se situe (adresse) : 6 rue Ménars, 75002 Paris

- à déposer en mes (nos) lieu et place, et à son nom et qualité, une demande d'autorisation de défrichement telle que prévue par l'article R 341-1 du code forestier
- à me (nous) représenter pour la visite de mon (notre) ou mes (nos) terrains désignés ci-dessus,

AUTORISE (1) : ~~M~~ la société NEOEN SA

dont le siège social se situe (adresse) : 6 rue Ménars, 75002 Paris

- à être le bénéficiaire désigné de l'arrêté préfectoral d'autorisation de défrichement. Ce bénéficiaire s'engage et est responsable de la mise en application de l'ensemble des conditions listées dans cet arrêté (notamment la mise en oeuvre des compensations boisées ou/et le versement de l'indemnité équivalente)

Pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Decize, le 10 mars 2020

Le mandataire (2),
et/ou futur bénéficiaire

Le(s) propriétaire(s) (2)

Lu et approuvé



P.J. : un relevé de propriété

(1) Cocher la ou les cases utiles

(2) Faire précéder la signature de la mention « Lu et approuvé »

12 - Pièce justifiant que le représentant légal du demandeur est qualifié pour présenter la demande de défrichement

Kbis de Neoen mentionnant Xavier Barbaro comme représentant légal et donc habilité à déposer des demandes de défrichement



N° de gestion 2008B20576

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 25 mars 2019

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	508 320 017 R.C.S. Paris
<i>Date d'immatriculation</i>	29/09/2008
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	NEOEN
<i>Forme juridique</i>	Société anonyme
<i>Capital social</i>	169 914 996,00 EUROS
<i>Adresse du siège</i>	6 rue Ménars 75002 Paris
<i>Activités principales</i>	Toutes activités se rapportant à l'énergie et à l'environnement, notamment aux secteurs de l'électricité, du gaz et de l'eau. En particulier la production d'électricité ou d'autres sources d'énergie, la vente, le transport, la distribution, la commercialisation et le stockage de tous produits d'énergie et matières premières, elles incluent toutes prestations d'arbitrage, de développement et de commercialisation de produits dérivés et de couverture d'agrégation, de gestion d'équilibre de ces produits, toutes prestations de gestion ou conseil liés au secteur de l'énergie ou des commodités
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 28/09/2107
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Président - Directeur général

<i>Nom, prénoms</i>	BARBARO Xavier
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 20/12/1975 à Marseille 8ème (13)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	52 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine

Administrateur

<i>Nom, prénoms</i>	Anquetil Stéphanie
<i>Nom d'usage</i>	Levan
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 25/05/1971 à Dieppe (76)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	10 rue Edouard Vaillant 92300 Levallois-Perret

Administrateur

<i>Nom, prénoms</i>	Lee Heyoung H
<i>Nom d'usage</i>	Bouygues
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 23/05/1972 à Cambridge Massachusetts (ETATS-UNIS)
<i>Nationalité</i>	Américaine (Etats Unis)
<i>Domicile personnel</i>	184 avenue Victor Hugo 75116 Paris

Administrateur

<i>Dénomination</i>	BPIFRANCE INVESTISSEMENT
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
<i>Adresse</i>	27-31 avenue du Général Leclerc 94710 Maisons-Alfort CEDEX
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	433 975 224 Créteil
<i>Représentant permanent</i>	
<i>Nom, prénoms</i>	André Céline
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 17/01/1979 à Clamart (92)

Greffes du Tribunal de Commerce de Paris

1 QUAI DE LA CORSE
75198 PARIS CEDEX 04

N° de gestion 2008B20576

Nationalité Française
Domicile personnel 6-8 boulevard Haussmann 75009 Paris

Administrateur

Nom, prénoms Veyrat Simon
Date et lieu de naissance Le 31/12/1990 à Paris 14ème (75)
Nationalité Française
Domicile personnel 61 rue des Saints-Pères 75006 Paris

Administrateur

Nom, prénoms BARBARO Xavier
Date et lieu de naissance Le 20/12/1975 à Marseille 8ème (13)
Nationalité Française
Domicile personnel 52 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine

Administrateur

Dénomination SIXTO
Forme juridique Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
Adresse 2 avenue Vion-Whitcomb 75016 Paris
Immatriculation au RCS, numéro 801 836 479 Paris
Représentant permanent
Nom, prénoms Dumazy Bertrand
Date et lieu de naissance Le 10/07/1971 à Tourcoing (59)
Nationalité Française
Domicile personnel 2 avenue Vion-Whitcomb 75016 Paris

Administrateur

Dénomination Fonds Stratégique de Participations
Forme juridique Société d'investissement à capital variable
Adresse 47 rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris
Immatriculation au RCS, numéro 753 519 891 Paris
Représentant permanent
Nom, prénoms Gegout christophe
Date et lieu de naissance Le 24/05/1976 à Saint-Dié-des-Vosges (88)
Nationalité Française
Domicile personnel 12 boulevard Raspail 75007 Paris

Commissaire aux comptes titulaire

Dénomination DELOITTE & ASSOCIES
Forme juridique Société anonyme
Adresse 6 place de la Pyramide Nanterre PARIS LA DEFENSE 92908 Nanterre
CEDEX
Immatriculation au RCS, numéro 572 028 041 Nanterre

Commissaire aux comptes titulaire

Dénomination RSM PARIS
Forme juridique Société par actions simplifiée
Adresse 26 rue Cambacérés 75008 Paris
Immatriculation au RCS, numéro 792 111 783 Paris

Commissaire aux comptes suppléant

Dénomination BEAS

Greffé du Tribunal de Commerce de Paris

1 QUAI DE LA CORSE
75 198 PARIS CEDEX 04

N° de gestion 2008B20576

<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée
<i>Adresse</i>	6 place de la Pyramide Nanterre PARIS LA DEFENSE 92908 Nanterre CEDEX
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	315 172 445 Nanterre

SOCIETE RESULTANT D'UNE FUSION OU D'UNE SCISSION

<i>- Mention n° 62 du 08/03/2017</i>	SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION : DENOMINATION NEON DEVELOPPEMENT FORME JURIDIQUE société par actions implifiée SIEGE SOCIAL 860 rue René Descartes les Pléiades Bat F 13857 Aix en Provence cédex 3 RCS 440 947 406 Aix en Provence
--------------------------------------	--

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	6 rue Ménars 75002 Paris
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Toutes activités se rapportant à l'énergie et à l'environnement, notamment aux secteurs de l'électricité, du gaz et de l'eau. En particulier la production d'électricité ou d'autres sources d'énergie. la vente, le transport, la distribution, la commercialisation et le stockage de tous produits d'énergie et matières premières, elles incluent toutes prestations d'arbitrage, de développement et de commercialisation de produits dérivés et de couverture d'agrégation, de gestion d'équilibre de ces produits, toutes prestations de gestion ou conseil liés au secteur de l'énergie ou des commodités
<i>Date de commencement d'activité</i>	01/10/2008
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

IMMATRICULATIONS HORS RESSORT

R.C.S. Aix
R.C.S. Bordeaux
R.C.S. Nantes

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

5 - Notice d'incidence Natura 2000

Voir étude d'impact

6 – Etude d'impact